

# Rapport d'activité

# 2025



conseil de l'égalité entre  
les femmes et les hommes  
raad voor de gelijkheid  
tussen vrouwen en mannen  
.brussels 

### Rédaction

Le Secrétariat du CEFH

### Mise en page

polygraph.be

### Éditeur responsable

Caroline Vinckenbosch



<https://www.brupartners.brussels/fr/conseil-bruxellois-de-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>





# Sommaire

<b>1</b>	<b>Mot de la Présidente du Conseil</b>	4
<b>2</b>	<b>2025, en bref</b>	5
<b>3</b>	<b>Le cadre légal du Conseil</b>	6
<b>4</b>	<b>Les missions du Conseil</b>	7
<b>5</b>	<b>La composition du Conseil</b>	8
<b>6</b>	<b>Les activités du Conseil en 2025</b>	11
	Les avis du Conseil en 2025	11
	Conférence-débat sur l'accueil de la petite enfance	14
	Colloque « Le CEFH alerte, quelles réponses politiques pour les Bruxelloises ? »	15
	Représentation externe du Conseil	17
	Partenariats et collaborations	19
	Interpellations politiques	20
	Communication externe du Conseil	22
<b>7</b>	<b>Budget et gouvernance</b>	23
<b>8</b>	<b>Conclusion</b>	24



# 1. Mot de la Présidente du Conseil



L'année 2025 aura été marquée par un contexte institutionnel et budgétaire particulièrement contraint pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans un paysage politique dominé par les affaires courantes, le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes a néanmoins poursuivi ses missions avec détermination, en affirmant son rôle de vigie et de force de proposition au service des droits des Bruxellois et des Bruxelloises.

Cette année a notamment été rythmée par deux avis d'initiative majeurs. Le premier, consacré à la situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona dans le contexte des affaires courantes, a permis de mettre en évidence les conséquences genrées de choix politiques et budgétaires lourds d'impact, dans un moment où l'absence de Gouvernement de plein exercice fragilise déjà de nombreux secteurs essentiels, et qui plus est fortement féminisés. Le second avis, relatif à la représentation des femmes en politique et dans la fonction publique, s'inscrit dans une actualité plus que jamais brûlante. Malgré les avancées législatives, les constats restent préoccupants et rappellent l'urgence de mesures ambitieuses pour garantir un réel partage du pouvoir.

L'année 2025 a également été ponctuée par des temps forts de dialogue public. La conférence-débat de juin consacrée à l'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale a mis en lumière la complexité d'un secteur en pénurie situé au croisement de multiples niveaux de compétences,

tout en rappelant son rôle central pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le colloque « Le CEFH alerte, quelles réponses politiques pour les Bruxelloises ? », organisé au Parlement bruxellois, a suscité un vif intérêt : salle comble et un espace de débat essentiel, notamment avec certain·e·s élu·e·s politiques bruxellois·es, pour mettre en avant les urgences sociales, économiques et démocratiques auxquelles les femmes sont confrontées à Bruxelles.

L'année écoulée a enfin été marquée par de nouvelles collaborations, notamment avec view.brussels, qui ont permis d'enrichir les analyses du Conseil et de renforcer les synergies avec d'autres acteurs institutionnels, académiques et associatifs comme Brulocalis et l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Le Conseil a également œuvré à mettre l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'agenda des négociations politiques, à travers le partage de notes de position et des rencontres avec le politique.

Enfin, d'un point de vue plus personnel, l'année 2025 marque également la fin de mon mandat de Présidente du CEFH. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil et le Secrétariat pour cette expérience collective particulièrement enrichissante. Les échanges, les débats et les rencontres qui ont jalonné ces années ont été une source précieuse d'apprentissage et d'engagement. Je forme le vœu que le CEFH poursuive pleinement sa mission au service d'une Région bruxelloise plus égalitaire, plus juste et plus inclusive. ●

**Kelly Timperman, Présidente 2021-2025**



## 2. 2025, en bref

# 2



### Avis d'initiative :

« La situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona et dans le contexte des affaires courantes bruxelloises » et « La représentation des femmes dans la politique et la fonction publique en Région de Bruxelles-Capitale ».

# 11

Réunions du Conseil et



# 11

réunions du Bureau

# 1

### Conférence-débat :



« Crèches saturées, parents dépassés : quelles solutions pour Bruxelles ? », avec près de 80 participant.e.s



### Partenariats :

# 1

Mise en place d'une nouvelle collaboration, avec view.brussels

# 5



Communiqués de presse

### Représentation externe :



# 11

Participations à des réunions externes ou événements publics

# 1

### Colloque :



« Le CEFH alerte, quelles réponses politiques pour les Bruxelloises ? », avec plus de 100 participant.e.s

# 4



Interpellations politiques



### 3. Le cadre légal du Conseil

Le **Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)** a été initialement créé par *l'arrêté du 19/07/2012 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instituant un Conseil consultatif Egalité des Chances pour les Femmes et les Hommes pour la Région de Bruxelles-Capitale*.

Dans le cadre de son ambition de centraliser l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la diversité et à la lutte contre les discriminations, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté le Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité (CODE ÉGALITÉ). Ce Code, instauré par le Décret et l'Ordonnance conjoints du 4 avril 2024, émanant de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, intègre notamment l'ordonnance et les dispositions applicables au Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette initiative vise à garantir une approche cohérente et renforcée en matière d'égalité et d'inclusion sur le territoire bruxellois.

Les articles 74 à 85 du CODE ÉGALITE traitent plus spécifiquement du Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes.





## 4. Les missions du Conseil

Le Conseil a notamment pour missions :

- Formuler des avis et recommandations sur toutes les matières qui peuvent avoir une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Région de Bruxelles-Capitale, de sa propre initiative ou à la demande d'un ministre ou Secrétaire d'Etat du Gouvernement, du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), dans la mesure où cette demande relève de leurs compétences.
- Formuler un avis au début de la législature et en fin de législature en ce qui concerne les notes d'orientation qui définissent les axes fondamentaux des politiques du Gouvernement, du Collège de la COCOF et du Collège réuni de la COCOM.
- Suivre la thématique également aux autres niveaux de pouvoir, pour autant que cela ait un impact pour la Région de Bruxelles-Capitale.
- Organiser annuellement un débat public sur les travaux réalisés par le Conseil au cours de l'année écoulée et les perspectives d'avenir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Etablir annuellement des plans d'action, ainsi que les moyens y afférant, pour accomplir ses missions pour l'année à venir.

Le Conseil remet un rapport annuel au Gouvernement, au Collège de la COCOF et au Collège réuni de la COCOM concernant les activités réalisées et la dépense de ses ressources financières.





## 5. La composition du Conseil

**22+22**

Conformément à l'article 79, § 1<sup>er</sup>, du CODE EGALITE, le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes est composé de **22 membres effectifs** et **22 membres suppléants**, désignés par le Gouvernement, à savoir :



**10 + 10**

membres effectifs    membres suppléants

proposés par Brupartners, dont la moitié représente **les organisations représentatives des travailleurs** et l'autre moitié **les organisations représentatives des employeurs, des classes moyennes et des employeurs du non-marchand**

**6 + 6**

membres effectifs    membres suppléants

provenant **d'organisations pertinentes de la société civile**, sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité des chances

**3 + 3**

membres effectifs    membres suppléants

provenant **d'établissements académiques**, sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité des chances

**1+1**

Le **Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap (CPH)** et le **Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme** peuvent chacun envoyer un membre observateur au CEFH.

**1 + 1**

membre effectif    membre suppléant

proposés par le **Nederlandstalige Vrouwenraad**

**1 + 1**

membre effectif    membre suppléant

proposés par le **Conseil des Femmes francophones de Belgique**

**1 + 1**

représentant effectif    représentant suppléant

de l'**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

## Les membres du Conseil (décembre 2025)

10 membres effectifs et 10 membres suppléants dont la moitié représente les organisations représentatives des travailleurs et l'autre moitié les organisations représentatives des employeurs, des classes moyennes et des employeurs du non-marchand

### Membres effectifs

/ (BECI)

/ (BECI)

Dimitri DE POORTER  
(BRU-EI\_ZO – SNI)

David PISCICELLI  
(démissionnaire)

Kelly TIMPERMAN  
(BRUXEO)

### Membres effectifs

Stéphanie RARY (FGTB)

Kim COLLYNS (FGTB)

Abdelhafid EL KADI (CSC)

Alicia SCHMIT (CSC)

Eva SAHIN (CGSLB)

### Membres suppléants

/ (BECI)

/ (BECI)

Bernard JACQUEMIN  
(BRU-EI\_ZO – UNPLIB)

Anton VAN ASSCHE  
(BRU-EI\_ZO – UNIZO)

Emilie FRANKINET  
(BRUXEO)

### Membres suppléants

Samuel DROOLANS (FGTB)

Eric BUYSSSENS (FGTB)

Johanna MULUMBA (CSC)

Martine LE GARROY (CSC)

Bart MAES (CGSLB)

1 membre effectif et 1 membre suppléant  
proposés par le Nederlandstalige Vrouwenraad

### Membre effectif

Kim DE WEERDT

### Membre suppléant

Herlindis MOESTERMANS

1 membre effectif et 1 membre suppléant proposés  
par le Conseil des Femmes francophones de Belgique

### Membre effectif

Dominique DESHAYES

### Membre suppléant

Laëtitia CUSTINNE

3 membres effectifs et 3 membres suppléants,  
provenant d'établissements académiques

### Membres effectifs

Francisca MULLENS (VUB)

Pascale VIELLE (UCLouvain)

Jean-François NEVEN (ULB)

### Membres suppléants

Petra MEIER (UAntwerpen)

Diane BERNARD (USL-B)

David PATERNOTTE (ULB)

**6 membres effectifs et 6 membres suppléants,  
provenant d'organisations pertinentes de la société civile**

**Membres effectifs**

Florence VIERENDEEL



Sophie PEREIRA



Sana AFOUAIZ



Isabelle LENARDUZZI



Laura DE MARCO



Murielle COIRET



**1 représentant effectif et 1 représentant suppléant  
de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

**Membre effectif**

Philippe HALASZ-BARADLAY

**Membres suppléants**

Julie VAN GARSSE



Julie WAUTERS



Maco MEO



Justine BOLSENS



*En attente de désignation*

Jacqueline BRAU



**Membre suppléant**

Mathilde VEROUGSTRAETE

**Observatrice pour le Conseil bruxellois  
pour l'élimination du racisme : en attente de désignation**

**Observateur pour le Conseil bruxellois des personnes  
en situation de handicap : Cléon ANGELO**

**Le Bureau est composé de 7 membres :**

- Mme Kelly TIMPERMAN, de BRUXEO, Présidente
- Mme Alicia SCHMIT, de la CSC, Vice-Présidente
- M. Jean-François NEVEN, de l'ULB, Vice-Président
- Mme Eva SAHIN, de la CGSLB
- Mme Isabella LENARDUZZI, de JUMP
- Mme Dominique DESHAYES, du CFFB
- Mme Stéphanie RARY, de la FGTB

**Le Secrétariat du Conseil est assuré  
par l'équipe administrative de Brupartners :**

Philippe SANTINI

[psantini@brupartners.brussels](mailto:psantini@brupartners.brussels)





## 6. Les activités du Conseil en 2025

### Les avis du Conseil en 2025

En 2025, dans un contexte institutionnel marqué par un Gouvernement en affaires courantes, le CEFH n'a été saisi d'aucune demande d'avis. Le Conseil a toutefois mis ce temps à profit pour exercer pleinement son rôle consultatif en élaborant deux avis d'initiative majeurs.

Ces avis portent, d'une part, sur la situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona dans le contexte des affaires courantes régionales, et, d'autre part, sur la représentation des femmes dans la vie politique et la fonction publique en Région de Bruxelles-Capitale.

Par ces travaux, le CEFH a réaffirmé sa capacité d'initiative et son rôle essentiel dans l'analyse des enjeux structurels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, malgré un contexte politique contraint.



**Avis d'initiative concernant la situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona et dans le contexte des affaires courantes bruxelloises**

[2025-001-CEFH - 28/10/2025](#)

Cet avis d'initiative fut le fruit notamment d'un important travail d'auditions d'expert-e-s durant le premier semestre de l'année.

#### CONTEXTE

L'avis d'initiative a été publié alors que l'absence de Gouvernement de plein exercice battait des records à Bruxelles et que les administrations publiques et le secteur associatif voyaient leurs moyens gelés voire diminués, les empêchant plus que jamais d'exercer correctement leurs missions, pourtant essentielles. Les réformes, notamment celle concernant les allocations de chômage et d'insertion, qui commencerait à produire ses effets quelques semaines plus tard, ou encore celles concernant les pensions, la flexibilisation du temps de travail et les congés familiaux, promettaient d'aggraver les inégalités existantes entre les femmes et les hommes.

## POINTS D'ATTENTION

Dans son avis, le CEFH a souligné que :

- Près de 42.000 personnes perdraient leurs allocations de chômage ou d'insertion à Bruxelles dès 2026, avec un impact disproportionné sur les femmes, particulièrement les cheffes de famille monoparentale, les cohabitantes et les femmes de plus de 55 ans qui se retrouveraient de manière disproportionnée sans revenus de remplacement ;
- Les réformes des pensions pénaliseraient les carrières interrompues et à temps partiel, touchant principalement les femmes ;
- La flexibilisation du temps de travail et la réduction des protections liées aux horaires atypiques mettraient en péril l'équilibre vie privée/vie professionnelle et la santé des travailleuses ;
- Les réformes des congés familiaux pourraient renforcer la spécialisation genrée des rôles parentaux si elles n'étaient pas accompagnées de mesures correctrices.

Dans un contexte budgétaire difficile pour la Région, le CEFH a rappelé que **l'austérité est sexiste et que toute réduction linéaire des dépenses publiques fragilise davantage les femmes, surreprésentées dans les secteurs non marchands et les emplois précaires.**

## RECOMMANDATIONS

Le CEFH a donc recommandé les actions suivantes :

- **Intégration systématique du *gender mainstreaming*<sup>1</sup> et du *gender budgeting*<sup>2</sup>** dans toutes les décisions stratégiques et budgétaires.
- **Maintien et renforcement des financements des secteurs essentiels** (soins, petite enfance, insertion socioprofessionnelle, associations d'aide aux femmes), fortement féminisés.
- **Soutien aux CPAS et aux acteurs de la formation et de l'emploi** pour éviter une précarisation massive.
- **Développement des recettes fiscales de la Région**, là où le débat public ne parle actuellement que de diminution des dépenses.
- **Défense auprès du niveau fédéral de la spécificité bruxelloise et des droits des femmes.**

## CONCLUSION

Le CEFH a conclu en soulignant que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un luxe : c'est une condition essentielle pour une société juste et démocratique, mais aussi une nécessité pour la cohésion sociale, l'innovation et la prospérité économique. Les discriminations et les inégalités ont en effet un coût économique important et entraînent par conséquent des pertes fiscales et des dépenses supplémentaires. Les choix budgétaires et politiques doivent devenir des leviers de justice sociale et non des vecteurs d'inégalités.

Pour découvrir ses recommandations dans le détail, le Conseil vous invite à parcourir son [avis dans son intégralité](#).

1 [Gender mainstreaming | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes](#)

2 [Le gender budgeting | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes](#)



## Avis d'initiative concernant la Représentation des femmes dans la politique et la fonction publique en Région de Bruxelles-Capitale

[2025-002-CEFH – 8/12/2025](#)

Cet avis d'initiative dresse un constat clair : malgré des avancées législatives, la juste représentation des femmes dans les postes de pouvoir en politique et dans la fonction publique bruxelloise reste hors d'atteinte.

### CONSTATS

Après des décennies de progrès, la parité stagne dans les instances décisionnelles. Si les femmes représentent près de 45 % des élu·e·s au Parlement régional, elles demeurent minoritaires aux postes clés : seulement **33 % au Bureau du Parlement** et **2 Présidences de Commission sur 10**. Au niveau communal, la proportion de **femmes bourgmestres** plafonne à **26 %**, malgré des règles de parité sur les listes électorales. Dans la **fonction publique**, la situation est tout aussi préoccupante : là où les femmes représentent 57 % au niveau A1, elles ne sont plus que **33 %** quand on monte au niveau A5.

### PROPOSITIONS

Pour remédier à cette situation, le CEFH a appelé à des mesures ambitieuses et contraignantes :

- **Quotas renforcés** pour garantir la parité tant au niveau gouvernemental que législatif, ainsi qu'au niveau local.

- **Répartition équitable des portefeuilles** pour éviter la concentration des femmes dans des matières sociales.
- **Formations obligatoires** aux inégalités de genre ainsi qu'aux gender mainstreaming et budgeting des Ministres, membres de leurs cabinets, membres de la direction des administrations...
- **Féminisation des postes de direction** dans la fonction publique, notamment via l'application de la mesure « cascade ».
- **Obligation de mixité** (minimum 40% de femmes ou d'hommes) lors du renouvellement des fonctionnaires généraux mandataires.
- **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, y compris en période électorale, et mise en place de procédures de signalement accessibles et indépendantes.

L'avis a également insisté sur la nécessité d'agir en amont : campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes, action résolue des partis politiques en leur sein...

### CONCLUSION

Afin que la parité ne soit plus un horizon lointain mais devienne une réalité dans toutes les sphères du pouvoir, le CEFH a invité les autorités régionales et locales à inscrire les recommandations de son avis dans une stratégie globale assortie d'objectifs chiffrés, d'échéances et de mécanismes de suivi.

Pour découvrir ses recommandations dans le détail, le Conseil vous invite à parcourir son [avis dans son entièreté](#).

## Conférence-débat sur l'accueil de la petite enfance

Afin de mobiliser son [avis d'initiative](#) émis fin 2024 sur l'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale, le CEFH a organisé une conférence-débat sur ce sujet le 11/06/2025, à la Maison Amazone. Celle-ci a rassemblé près de 80 personnes, acteurs institutionnels, professionnels et associatifs, pour discuter des enjeux liés à la petite enfance en Région bruxelloise. Les objectifs du Conseil ont été rappelés : promouvoir l'égalité entre les genres, notamment via les politiques d'accueil de la petite enfance.

Des témoignages de personnes travaillant dans le secteur de l'accueil de la petite enfance ainsi que des interventions de différent.e-s représentant.e-s politiques en charge de la petite enfance ont permis de nourrir le débat.

La matinée de conférence s'est clôturée sur un appel collectif à l'action. Les intervenant.e-s ont souligné la nécessité d'une politique réaliste, inclusive et durable, fondée sur les réalités du terrain. Au-delà de la garantie d'une place en crèche pour chaque enfant, accessible et de qualité, l'amélioration des conditions de travail des puéricultrices semblait faire consensus au sein des participant.e-s. Finalement, le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle a également été identifié comme un pilier important d'un système d'accueil efficace.

Le compte-rendu est à retrouver [ici](#).



CONFÉRENCE-DÉBAT  
CONFERENTIE MET DEBAT

11/06/2025 | 09:00-12:30

 Maison Amazone  
Amazonehuis

Crèches saturées, parents  
dépassés : quelles  
solutions pour Bruxelles ?

Overvolle crèches,  
overweldigde ouders:  
welke oplossingen  
voor Brussel?



## Colloque « Le CEFH alerte, quelles réponses politiques pour les Bruxelloises ? »

Le 30/09/2025, à l'occasion du début de la législature 2024-2029 et de ses 4 ans de mandat, le CEFH a organisé, en partenariat avec view.brussels, une journée complète de Colloque dans l'hémicycle du Parlement bruxellois.

La journée avait pour but de débattre des principaux enjeux et défis de l'égalité entre les femmes et les hommes en Région bruxelloise. Plusieurs grandes thématiques ont été abordées, dont certaines se retrouveront un mois plus tard dans l'avis d'initiative du CEFH sur la situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona et dans le contexte des affaires courantes bruxelloises (cf. plus haut) :

- Bilan des 4 ans de mandat du CEFH
- Impact des réformes de l'Arizona sur les femmes bruxelloises
- Etat des lieux de la situation des femmes bruxelloises sur le marché de l'emploi : premiers résultats du futur rapport de view.brussels
- Déficit budgétaire bruxellois : quelles conséquences ?

Enfin, pour clôturer la journée, un panel politique a réuni des représentant-e-s des principaux partis alors en négociation pour la formation du Gouvernement bruxellois. Cette rencontre a permis de les interpeller publiquement sur les priorités portées par le Conseil pour le Bruxelles de demain.



Le CEFH alerte,  
quelles réponses  
politiques pour les  
Bruxelloises ?

Parlement régional  
bruxellois  
Rue du Lombard 69,  
1000 Bruxelles

Mardi 30/09/2025  
08:30 - 17:00

conseil de l'égalité entre  
les femmes et les hommes  
raad voor de gelijkheid  
tussen vrouwen en mannen  
.brussels

De RGVM alarmeert,  
welke politieke  
antwoorden voor de  
Brusselse vrouwen?

Brussels Hoofdstedelijk  
Parlement  
Lombardstraat 69,  
1000 Brussel

Dinsdag 30/09/2025  
08:30 - 17:00



Un débat avec la salle s'est ensuite tenu, offrant un véritable espace d'expression, de relais et de plaidoyer aux acteurs et actrices de terrain ainsi qu'aux expert-e-s du vécu.

Ces échanges, auxquels ont participé plus d'une centaine de participant-e-s aux profils variés, ont permis de renforcer le réseau et d'enrichir la réflexion et les travaux du Conseil.

Le Colloque a également mené à une [interview radio](#) de la Présidente du CEFH, Kelly TIMPERMAN.



## Représentation externe du Conseil

Malgré une situation de Gouvernement bruxellois en affaires courantes, le CEFH n'est pas resté inactif en termes de représentation externe. En 2025, il a participé à différentes réunions et événements extérieurs, notamment :

14/01/2025

**Audition du CEFH en Commission de l'Égalité des chances et des droits des femmes du Parlement bruxellois.**

*Objectif : Rencontrer les membres nouvellement élu-e-s de la Commission, leur présenter le CEFH et son Mémorandum et répondre à leurs questions.*

10/02/2025

**Rencontre du Bureau du CEFH avec une délégation d'associations féministes venue de Marseille**

*Objectif : Echange d'informations et de bonnes pratiques, en particulier dans le cadre d'un projet de création d'un Conseil métropolitain des femmes autour de Marseille.*

27/03/2025

**Réunion du groupe opérationnel du Comité régional pour l'égalité des chances**

*Objectif : Le CEFH a un rôle d'observateur à ces réunions.*

1/04/2025

**Rencontre avec l'Inspection des Finances**

*Objectif : Echanger autour de l'intégration de la dimension de genre dans les pratiques de l'Inspection des Finances (gender mainstreaming et gender budgeting).*

26/05/2025

**Participation à une réunion de travail du Gouvernement bruxellois « en faveur de la préservation active des politiques DEI à Bruxelles ».**

*Réfléchir à la manière d'intégrer des clauses DEI obligatoires dans les marchés publics. Ce travail est issu notamment du lobbying mené par le CEFH sur le sujet.*

2024

JANVIER 2025

FÉVRIER 2025

MARS 2025

AVRIL 2025

MAI 2025

30/01/2025

**Participation de Kelly TIMPERMAN, Présidente du CEFH, au dîner annuel de la Maison Amazone.**

*Objectif : Mise en réseau avec l'ensemble du secteur associatif bruxellois actif dans l'égalité des genres.*

28/04/2025

**Rencontre avec une experte en DNSH autour du gender mainstreaming et du DNSH (« Do No Significant Harm »).**

*Objectif : Etudier la possibilité d'utiliser ce principe emprunté aux politiques environnementales de l'UE pour l'appliquer aux politiques d'égalité des chances.*

9/07/2025

**Audition du CEFH au Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Parlement francophone bruxellois.**

*Objectif : Rencontrer les membres du Comité, leur présenter le CEFH et quelques-unes de ses recommandations en ligne avec les compétences de la COCOF.*

9/10/2025

**Réunion du groupe opérationnel du Comité régional pour l'égalité des chances**

*Objectif : Le CEFH a un rôle d'observateur à ces réunions.*

1/12/2025

**Intervention de Kelly TIMPERMAN, Présidente du CEFH, lors du Colloque *La démocratie en danger : agir contre les violences envers les femmes politiques*, organisé à l'ULB par Brulocalis et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en collaboration avec Brussels Institute for Advanced Studies (BRIAS)**

*Objectif : Présenter des recommandations transversales du CEFH par rapport à la thématique, en élargissant l'intervention à la question plus générale de la représentation des femmes dans la politique et la fonction publique.*

JUIN 2025

JUILLET 2025

AOÛT 2025

SEPTEMBRE 2025

OCTOBRE 2025

NOVEMBRE 2025

DÉCEMBRE 2025

2026



9/12/2025

**Intervention de Kelly TIMPERMAN et Eva SAHIN, membres du Bureau du CEFH, à une table-ronde organisée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Vivalis), au Parlement bruxellois à l'occasion de la présentation du [Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales de santé 2025](#)**

*Objectif : Présenter la [contribution du CEFH au Cahier « Regards croisés sur les travailleurs pauvres et le travail précaire en Région bruxelloise ».](#)*

## Partenariats et collaborations

Outre la poursuite de sa collaboration avec Vivalis, notamment lors de la table ronde mentionnée ci-dessus, et les nouveaux liens tissés avec Brulocalis à l'occasion du Colloque du 1/12/2025, le CEFH a également initié en 2025 un partenariat avec view.brussels, Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, qui fait partie d'Actiris, en particulier pour apporter son expertise dans le cadre de l'élaboration de leur nouveau rapport visant à faire l'état des lieux de la situation des femmes bruxelloises sur le marché de l'emploi.

La bonne collaboration s'est par ailleurs poursuivie avec des Conseils consultatifs homologues :

- **Avec les 3 autres Conseils du pays œuvrant à l'égalité entre les femmes et les hommes :**
  - Conseil consultatif des droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)
  - Conseil [fédéral] de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes (CEC)
- **Avec les 2 autres Conseils consultatifs à l'égalité des chances de la Région de Bruxelles-Capitale :**
  - Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap (CPH)
  - Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme

Pour rappel, conformément au nouveau Code de l'Égalité, chacun des 3 Conseils peut envoyer un-e membre observateur/observatrice dans les 2 autres Conseils. Les 3 Conseils n'ont pas manqué de saisir cette opportunité de développer de meilleurs liens entre eux et d'œuvrer à une plus grande intersectionnalité dans leurs travaux et prises de position.



## Interpellations politiques

Un des moyens d'action du CEFH pour interpeler sur des thématiques visant à lutter contre les inégalités, est l'envoi de courriers à des Ministres ou Secrétaires d'Etat, des cabinets ministériels, des parlementaires, des administrations ou à toute personne ou organisme pertinent. Outre ses interpellations politiques sur base de ses avis d'initiative, le CEFH a communiqué sur d'autres sujets, dont voici quelques exemples :



### RESSOURCES HUMAINES POUR LE SECRÉTARIAT DES 3 CONSEILS BRUXELLOIS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le 10/02/2025, le CEFH et les deux autres Conseils bruxellois à l'égalité des chances (Conseil des personnes en situation de handicap et Conseil pour l'élimination du racisme) ont envoyé un courrier au Ministre-Président du Gouvernement de la Région bruxelloise, Rudi VERVOORT, et à la Secrétaire d'Etat en charge de l'Égalité des Chances, Nawal BEN HAMOU, pour plaider une augmentation (de 2 ETP à 3 ETP) des ressources humaines accordées aux 3 Conseils à l'égalité des chances de la Région bruxelloise.

### L'IRIS N'EST PAS À LA FÊTE ! LE FUTUR GOUVERNEMENT BRUXELLOIS SERA-T-IL À LA HAUTEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?

Le 7/05/2025, veille de la fête de la Région bruxelloise et près d'un an après les dernières élections, le CEFH a publié un communiqué de presse pour s'inquiéter du blocage politique et de l'avenir des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes en Région bruxelloise. Ce communiqué a souligné les risques liés aux restrictions budgétaires, appelé à une juste représentation des femmes aux plus hauts niveaux politiques, apporté un soutien à la Commission de l'égalité des chances et des droits des femmes du Parlement bruxellois et enfin rappelé l'importance des gender mainstreaming et budgeting.

### **RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CEFH**

Le 9/07/2025, le CEFH a interpellé la Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances, Nawal BEN HAMOU, au sujet de l'urgence à entamer la procédure de renouvellement des membres du CEFH, le mandat en cours s'achevant mi-octobre 2025.

Le Gouvernement a finalement, sur proposition de la Secrétaire d'État, décidé de prolonger d'un an les mandats des membres du CEFH.

### **BUDGET 2026 : PAS AU DÉTRIMENT DES FEMMES BRUXELLOISES !**

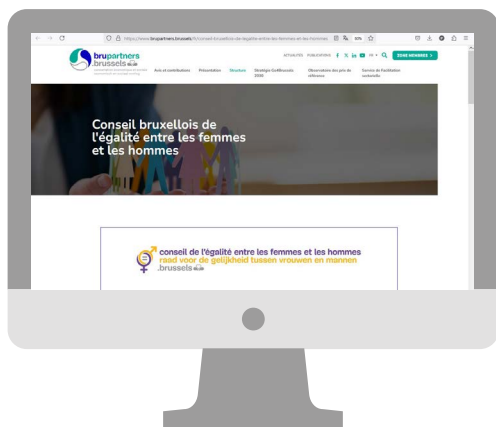
Le 8/10/2025, dans un contexte de négociations en cours relatives au budget 2026, le CEFH a envoyé un courrier aux négociateurs du budget 2026 puis aux parlementaires, afin d'attirer leur attention sur l'importance d'intégrer une perspective de genre dans leurs décisions budgétaires. Le CEFH a rappelé que des choix financiers ont souvent des effets différenciés sur les femmes et les hommes et qu'il est donc essentiel que le futur budget régional tienne compte de la situation spécifique des femmes et veille à garantir une répartition équitable des recettes et des dépenses publiques. Il a également appelé à prendre en compte une série de conditions indispensables, qui se retrouveront quelques semaines plus tard dans l'avis d'initiative du CEFH sur la situation des femmes bruxelloises face aux réformes de l'Arizona et dans le contexte des affaires courantes bruxelloises (cf. plus haut).



## Communication externe du Conseil

Poursuivant sur sa lancée de 2024 et sur base d'une stratégie de communication externe réfléchie, le CEFH a continué à utiliser ses différents outils de communication :

- Sa page du site internet de Brupartners : <https://www.brupartners.brussels/fr/conseil-bruxellois-de-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- Sa page Facebook : <https://www.facebook.com/goforequality> (580 followers au 31/12/2025)
- Sa page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cefh-rgvm> (318 abonné-e-s au 31/12/2025).



Également, le CEFH a maintenant pris l'habitude de systématiquement communiquer à la presse pour d'une part l'inviter à ses événements et d'autre part mettre en avant ses nouveaux avis d'initiative :

- *Affaires courantes et réformes Arizona : le CEFH sonne l'alarme pour les droits des femmes à Bruxelles*, pour mettre en avant son [avis d'initiative](#) sur ce sujet
- *Parité en politique et dans la fonction publique : le CEFH appelle à des mesures fortes pour enfin partager la gouvernance avec les femmes*, pour mettre en avant son [avis d'initiative](#) sur ce sujet

Si ces communications n'ont pas suscité l'intérêt des médias, Kelly TIMPERMAN, la Présidente du CEFH a par deux fois été interviewée par la radio :

- le 2/10/2025 : dans l'émission « L'Invité Du Jour » de BXXFM 104.3, pour une [interview](#) revenant sur le Colloque du CEFH du 30/09/2025
- le 10/12/2025 : dans « Bruxelles Matin », sur Vivacité, pour revenir sur la table ronde de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Vivalis) du 9/12/2025

## 7. Budget et gouvernance

### LE BUDGET DU CONSEIL

Sur proposition du/de la Ministre en charge de l'Égalité des chances, le Gouvernement bruxellois octroie une subvention annuelle à Brupartners pour le fonctionnement des Conseils consultatifs relevant des compétences régionales liées à l'Égalité des Chances, à savoir, en 2025 :

- Le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)
- Le Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap (CPH)
- Le Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme

Suite aux restrictions budgétaires très importantes imposées par le Gouvernement en affaires courantes en 2025, la subvention régionale pour les 3 Conseils a été diminuée de 417.000 € en 2024 à 285.000 € en 2025. Cela a eu un impact sur l'action du CEFH dans son travail d'avis, d'interpellation et de débats publics sur les enjeux d'égalité femmes-hommes en Région bruxelloise. En particulier concernant le recours à des services externes comme des interprètes et des auteurs/autrices, mais aussi le financement d'étude.

La subvention 2025 a financé :

- les frais de personnel du Secrétariat des 3 Conseils
- les frais de fonctionnement généraux des 3 Conseils (loyer, taxes, charges, services externes de traduction, etc.)
- les frais de fonctionnement spécifiques à chaque Conseil et les projets spécifiques portés par chaque Conseil (Colloque, traductions, etc.).

### LES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS ET LES JETONS DE PRÉSENCE OCTROYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL EN 2025

Les membres du Conseil (ou les membres suppléants, s'ils remplacent les membres effectifs absents) reçoivent des jetons de présence à chaque fois qu'ils assistent à une réunion d'au moins deux heures.

Le montant est fixé à 40 € pour la Présidente et les Vice-Président-e-s, et à 20 € pour les autres membres.

En 2025, le budget des jetons de présence était de 3.680 € (pour la période d'octobre 2024 à septembre 2025)<sup>1</sup>.



1

Le 4<sup>e</sup> trimestre 2025 est imputé sur le budget de l'année 2026.

## 8. Conclusion

L'année 2025 aura été, à bien des égards, une année charnière pour le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans un contexte institutionnel particulièrement contraint, marqué par l'absence prolongée de Gouvernement de plein exercice et par de fortes incertitudes budgétaires, le CEFH a poursuivi ses missions avec détermination, en affirmant pleinement son rôle de vigie, de force de proposition et d'espace de dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et le monde académique.

Les travaux menés cette année, et en particulier les deux avis d'initiative adoptés, ont mis en lumière des constats préoccupants mais désormais bien documentés : l'impact genré des réformes socio-économiques, la persistance des inégalités structurelles sur le marché de l'emploi, la précarisation accrue de certaines catégories de femmes, ainsi que le déficit de représentation des femmes dans les sphères de décision politique et administrative. À travers ces avis d'initiative, mais aussi par l'organisation d'événements publics, le CEFH a contribué à nourrir le débat démocratique et à rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être reléguée au second plan, même, et surtout, en période de crise.

L'année 2025 a également confirmé l'importance d'une approche transversale et intersectionnelle des politiques d'égalité. Les collaborations renforcées avec les autres Conseils consultatifs bruxellois et avec les Conseils homologues aux autres niveaux de pouvoir ont permis de croiser les expertises, de mutualiser les constats et d'amplifier la portée des recommandations formulées. Cette dynamique collective constitue un levier essentiel pour répondre à la complexité des inégalités vécues par les Bruxelloises et pour garantir la cohérence des politiques publiques.

À l'aube d'une nouvelle législature, et dans un contexte difficile tant au niveau national qu'international, le CEFH réaffirme que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est ni un acquis définitif ni une variable d'ajustement. Elle requiert une volonté politique claire, des moyens adéquats, des objectifs mesurables et un suivi rigoureux. Le Conseil continuera, dans les années à venir, à exercer pleinement son rôle consultatif et d'alerte, avec la conviction que des politiques publiques réellement égalitaires constituent un pilier indispensable d'une Région bruxelloise plus juste, plus inclusive et plus démocratique.

**À travers ces avis d'initiative, mais aussi par l'organisation d'événements publics, le CEFH a contribué à nourrir le débat démocratique et à rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être reléguée au second plan, même, et surtout, en période de crise.**



conseil de l'égalité entre  
les femmes et les hommes  
raad voor de gelijkheid  
tussen vrouwen en mannen  
.brussels 